

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidats devront compléter le dossier téléchargeable sur le site Internet de la Région www.cr-champagne-ardenne.fr et le retourner, accompagné d'une notice décrivant le projet et des pièces demandées :

A l'attention de Monsieur le Président
Région Champagne-Ardenne
Direction de la Jeunesse, du Sport, de la Santé
et de la Vie associative
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

avant le 15 février 2012, 18 heures, délai de rigueur.

Les projets déposés feront l'objet d'une présélection et, le cas échéant, d'une phase d'instruction approfondie complémentaire et obligatoire. A l'issue de cette instruction, les projets seront examinés par un comité consultatif régional pour avis et soumis à la décision de la Commission permanente du Conseil régional.

La Région Champagne-Ardenne soutient les initiatives des associations



Appel à projets

Initiatives citoyennes et solidaires
pour l'égalité et la jeunesse

15 décembre 2011 - 15 février 2012



Edito

La Région Champagne-Ardenne a renouvelé son appel à projets « Initiatives citoyennes et solidaires pour l'égalité et la jeunesse » du 6 décembre 2010 au 31 janvier 2011.

L'objectif était d'apporter un soutien ciblé à des projets structurants répondant à des thèmes d'intérêt régional, visant directement l'éducation, les solidarités, l'accès à la connaissance et à la culture pour les jeunes et leurs familles.

Ce troisième appel à projets a permis d'accorder le soutien du Conseil régional à 46 projets pour un montant global de 305 625 €.

Lors de la rencontre-débat du 31 août 2011 à la Foire de Châlons-en-Champagne, les associations présentes ont clairement confirmé le bien fondé de la Région à soutenir ces actions. C'est pourquoi le Conseil régional, lors de son Assemblée plénière des 12 et 13 décembre 2011, a décidé d'être à nouveau un partenaire actif auprès des associations et de renouveler ce dispositif du 15 décembre 2011 au 15 février 2012.

Jean-Paul BACHY
Président de la Région
Champagne-Ardenne

Cahier des charges

OBJECTIF

Apporter un soutien ciblé à des projets structurants répondant à des thèmes d'intérêt régional, visant directement **l'éducation, les solidarités, l'accès à la connaissance et à la culture pour les jeunes et leurs familles.**

PUBLICS CIBLES

- Les associations loi de 1901 ayant leur siège en Champagne-Ardenne,
- les associations complémentaires de l'enseignement public, signataires de l'accord-cadre avec l'Association des Régions de France, ayant leur siège en Champagne-Ardenne,
- **et** justifiant d'une expérience à destination des publics jeunes.

Les associations pourront se regrouper entre elles, avec des établissements ou des centres de formation de la région pour porter leur projet.



Appel à projets

Initiatives **c**itoyennes et **s**olidaires
pour l'égalité et la jeunesse

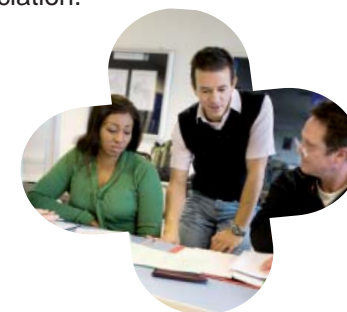
THÉMATIQUES ÉLIGIBLES

Les projets développés en Champagne-Ardenne et présentant un caractère innovant, dans les domaines suivants :

- les actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations ;
- l'accès à la culture, à la connaissance et aux sports pour les jeunes et leurs familles ;
- les actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la santé ;
- l'éducation au développement durable ;
- les actions favorisant la mobilité, notamment en milieu rural, et la solidarité territoriale.

Ne sont pas éligibles :

- les aides aux emplois permanents,
- les participations à l'investissement lourd,
- le fonctionnement courant de l'association,
- les actions de communication sur l'association.



MONTANT DE L'AIDE PROPOSÉE

- 70 % maximum du montant de la dépense subventionnable.
- Plafonné à 15 000 € par projet.

Le dossier ne doit pas être présenté à la Région dans le cadre d'autres programmes.

